



Public :
 Tout public

Pré requis :
 Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter), représentation dans l'espace

Nombre de participants :
 Groupe de 8 à 12 personnes

Organisation pédagogique :
 Entrées et sorties permanentes
 Face à face pédagogique
 Individualisation de la formation

Méthodes pédagogiques :
 En groupe
 Alternance de mises en situation et d'apports théoriques

Moyens pédagogiques :
 Atelier spécialisé
 Matériel professionnel individuel et collectif
 Salle de cours équipée avec vidéo projection

Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression :
 Réunions pédagogiques
 Grille de progression pédagogique

Modalités d'évaluation des acquis et/ ou de la certification :
 Evaluations en cours de formation
 Dossier professionnel
 Mise en situation et entretien devant jury

Validation : Titre professionnel de niveau V
 Validation possible CCP par CCP

Profil des intervenants :
 Formateur professionnel

Durée :
 - de 450 à 695 heures en centre
 - 140 heures en entreprise
 (La durée sera déterminée après évaluation des acquis du candidat)

Dates : Entrées sorties permanentes

Lieu : GRETA Somme

Tarif : 12 €/heure/stagiaire

Titre professionnel Plaquiste-Plâtrier

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique
- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre
- S'insérer durablement dans le métier

PROGRAMME

■ CCP 1 : réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

- ➔ Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
- ➔ Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

■ CCP 2 : réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

- ➔ Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
- ➔ Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

■ Modules transversaux

- ➔ Habilitation échafaudage (R408)
- ➔ Habilitation électrique B0
- ➔ Sauveteur Secouriste du Travail
- ➔ Prévention des risques liés à l'activité physique
- ➔ Communication orale et écrite
- ➔ Bureautique
- ➔ Accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel

Votre contact :
GRETA Somme
greta.somme@ac-amiens.fr
 Tél. 03 22 33 23 90